

Augmenter le nombre de résidences d'artistes



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux réalisés

- Mars 2021 : dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, attribution d'une résidence-mission au collectif d'artistes K-A avec comme objectif la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans.
- Février 2021 - Les Ateliers de l'Association des artistes plasticiens du Luxembourg (AAPL) ont ouvert leurs portes en février 2021 au Verlorenkost et comprennent 45 ateliers. Ils sont mis gratuitement à disposition de l'association par l'État. La mise à disposition est provisoire et prendra fin lorsqu'un concept du quartier Verlorenkost sera élaboré et mis en exécution par le gouvernement. La plupart des ateliers sont déjà occupés par des artistes.
- Janvier 2021 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, 18 artistes/auteurs bénéficient d'une résidence d'artiste-associé d'une durée minimale de 6 mois au sein d'un établissement culturel conventionné.

Travaux prévus

- Travaux de rénovation à neimënster pour moderniser les salles de conférence et établir un centre national de résidences d'artistes (+ 810.000 pour 2021, 2022, 2023 à 1,26 millions €)

Documentation

- [03.03. 2021 : Rapport d'activité 2020 du ministère de la Culture](#)
- [27.05.2020 : Neistart Lëtzebuerg - CULTURE](#)

Contact

- Tom Gantenbein
(+352) 2478 6647
tom.gantenbein@mc.etat.lu
- Magalie Tasch
(+352) 247 86630
Magalie.tasch@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 26.04.2021